



# **AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS**

## **RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL (T1)**

### **POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2026**

**RDIMS 24357329**

# 1. Introduction

Le présent rapport trimestriel (T1) a été préparé par la direction, tel que l'exige le paragraphe 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses de 2026 à 2027, le Budget supplémentaire des dépenses 2026 à 2027 et les autorisations reçues grâce à des crédits centraux du Conseil du Trésor. Les documents pour le Budget principal et supplémentaire des dépenses peuvent être trouvés à l'adresse suivante: [Dépenses prévues du gouvernement](#).

Une description sommaire des activités de programme de l'ACIA se trouve dans le [Plan ministériel 2026 à 2027](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ni d'un examen externe.

## 1.1 Mandat de l'ACIA

La ministre de la Santé est responsable de l'ACIA et en assure la direction générale. De plus, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la surveillance des activités agricoles de l'agence non liées à la salubrité des aliments, notamment des dossiers économiques et commerciaux, ainsi que de l'important travail effectué dans les domaines de la santé des animaux et de la protection des végétaux.

L'ACIA est dirigée par un président, dont le poste équivaut à celui de l'administrateur général d'un ministère et qui possède les mêmes pouvoirs que ce dernier. Le président est également le premier dirigeant de l'agence. Les responsabilités de ces rôles sont décrites dans la [Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments \(L.C. 1997, ch. 6\)](#).

Le 18 juin 2026, le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions de la mise à jour économique du printemps, a reçu la sanction royale. Cette loi a modifié la Loi sur l'ACIA pour y introduire un article explicite sur le mandat. Ce mandat précise qu'en plus de sa responsabilité essentielle de protéger la santé et la sécurité, l'ACIA doit

également tenir compte des répercussions économiques et sur la sécurité alimentaire plus larges dans l'exécution de son mandat.

L'atténuation des risques pour la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux est la priorité absolue de l'ACIA, et la santé et la sécurité des Canadiens sont le moteur de la conception et de l'élaboration des programmes de l'ACIA. L'ACIA, en collaboration avec l'industrie, les consommateurs, les partenaires autochtones et les organisations fédérales, provinciales et municipales, continue de travailler à la protection des Canadiens et de l'environnement contre les risques évitables pour la santé liés à la salubrité des aliments, aux maladies végétales et zoonotiques.

En collaboration avec ses partenaires au Canada et à l'étranger, l'ACIA applique l'approche « Une seule santé » à de nombreuses questions relevant de son mandat. L'approche « Une seule santé » reconnaît l'interdépendance de la santé des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement et que les efforts visant à résoudre les graves problèmes de santé mondiaux bénéficient d'une coordination et d'une collaboration solides entre les professionnels de ces domaines. L'approche « Une seule santé » bénéficie également du partage des ressources et des investissements.

## **1.2 Méthode de présentation**

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint (annexe A) comprend les autorisations de dépenser accordées à l'agence par le Parlement et celles utilisées par l'Agence, conformément aux crédits accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses de l'exercice 2026 à 2027, le Budget supplémentaire des dépenses 2026 à 2027 et les autorisations reçues grâce à des crédits centraux du Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de production de rapport financier à but spécial conçu pour répondre aux besoins en matière de renseignements financiers liés à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous

forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées. L'ACIA a obtenu l'ensemble de ses crédits pour l'exercice 2026 à 2027 en juin 2026.

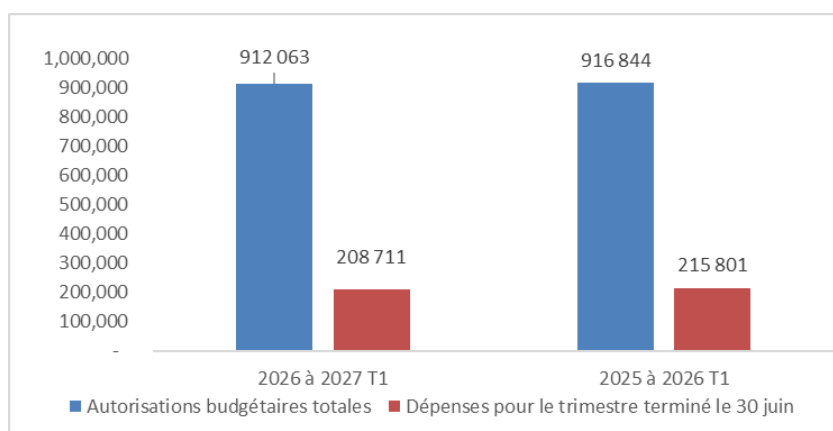
L'agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels dans le cadre du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Conformément aux écarts budgétaires déclarés antérieurement dans le Rapport sur les résultats ministériels et les Rapports financiers trimestriels, l'ACIA a déterminé que les écarts du budget et des dépenses d'une année à l'autre, de plus de 5,0 millions de dollars et supérieurs à 10 %, étaient importants. Lorsque les deux critères sont respectés, une analyse approfondie est toujours fournie. Une analyse approfondie est aussi fournie si la valeur en dollars est jugée importante.

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses cumulatives pour le premier trimestre de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

**Graphique 1. Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses cumulatives au trimestre terminé le 30 juin des exercices 2026 à 2027 et 2025 à 2026 (en milliers de dollars)**



## 2.1 Changements importants des autorisations budgétaires

À la fin du premier trimestre, le 30 juin 2026 (T1), l'ACIA disposait de 912,1 millions de dollars d'autorisations disponibles pour les dépenses, tel qu'il est indiqué dans le tableau 1. Cela représente une diminution globale de 4,8 millions de dollars (-0,5%) par rapport à la fin du même trimestre de l'exercice 2025 à 2026. Une ventilation de l'écart est présentée ci-dessous.

**Tableau 1 : Autorisations disponibles pour les exercices se terminant le 31 mars 2027 et le 31 mars 2026**  
(en milliers de dollars)

| Autorisations                                                        | 2026 à 2027    | 2025 à 2026    | Écarts       | %           |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|-------------|
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions | 718 893        | 735 988        | -17 095      | -2,3        |
| Crédit 5 - Dépenses en capital                                       | 22 913         | 19 777         | 3 136        | 15,9        |
| <b>Autorisations législatives budgétaires</b>                        |                |                |              |             |
| Régimes d'avantages sociaux des employés                             | 104 757        | 95 579         | 9 178        | 9,6         |
| Paievements d'indemnisation                                          | 12 500         | 12 500         | 0            | 0,0         |
| Dépenses des recettes / Autres                                       | 53 000         | 53 000         | 0            | 0,0         |
| <b>Autorisations totales</b>                                         | <b>912 063</b> | <b>916 844</b> | <b>4 781</b> | <b>-0,5</b> |

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et autorisations de subventions et contributions a diminué de 17,1 millions de dollars (-2,3 %), en raison de l'effet net des éléments suivants :

- Une **augmentation de 11,3 millions de dollars** pour le financement destiné à soutenir la diversification commerciale du Canada.
- Une **augmentation de 4,8 millions de dollars** des règlements des conventions collectives.

Ces augmentations ont été compensées partiellement par :

- Une **diminution de 11,5 millions de dollars** pour l'élimination progressive du financement d'assurer la salubrité des aliments (ASA) au Canada.
- Une **diminution de 6,4 millions de dollars** pour la réduction du recentrage des dépenses gouvernementales (budget de 2023).
- Une **diminution de 5,1 millions de dollars** pour l'élimination progressive du financement lié à la peste porcine africaine (PPA).

- Une **diminution de 4,8 millions de dollars** pour l'élimination progressive du financement lié au Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM).
- Une **diminution de 4,8 millions de dollars** pour l'élimination progressive du financement lié au commerce des animaux de compagnie.

Le financement de la PPA, de la ASA et du PCCSM a été renouvelé. L'Agence s'attend à recevoir des fonds supplémentaires dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses subséquent au cours de l'exercice.

Les autorisations disponibles pour les dépenses en capital au titre du crédit 5 ont **augmenté de 3,1 millions de dollars** (15,9 %), principalement en raison de nouveaux fonds destinés à soutenir la diversification commerciale du Canada.

Régime d'avantages sociaux des employés (RASE) – **L'augmentation totale de 9,2 millions de dollars** (9,6 %) du RASE s'explique en grande partie par une variation du taux du RASE fixé par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les fluctuations des autorisations disponibles pour les dépenses s'observent principalement dans les articles courants suivants (voir l'annexe B pour obtenir la liste complète des autorisations budgétaires par article courant) :

- Services professionnels et spéciaux : une **diminution nette de 4,3 millions de dollars** (-4,9 %) est principalement attribuable à plusieurs fonds temporaires comme le PCCSM, la ASA, la PPA et le commerce des animaux de compagnie, et est partiellement compensée par le financement lié au nouveau financement de la diversification du commerce.

## **2.2 Changements importants du cumul des dépenses**

À la fin du premier trimestre de l'exercice 2026 à 2027, l'ACIA cumulait des dépenses de 208,7 millions de dollars, comme il est indiqué dans le tableau 2. Cela représente une diminution globale de 7,1 millions de

dollars (-3,3 %) par rapport à la fin du même trimestre de l'exercice 2025 à 2026. Une ventilation de l'écart est présentée ci-dessous.

**Tableau 2 : Cumul des dépenses pour l'exercice en date du 30 juin 2026 et du 30 juin 2025**

(en milliers de dollars)

| Dépenses                                                             | 2026 à 2027    | 2025 à 2026    | Écarts        | %           |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|-------------|
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions | 164 550        | 163 989        | 561           | 0,3         |
| Crédit 5 - Dépenses en capital                                       | 1 675          | 1 875          | -200          | 10,6        |
| <b>Autorisations législatives budgétaires</b>                        |                |                |               |             |
| Régimes d'avantages sociaux des employés                             | 24 091         | 23 895         | 196           | 0,8         |
| Paievements d'indemnisation                                          | 10 530         | 18 147         | -7 617        | -42,0       |
| Dépenses des recettes / Autres                                       | 7 865          | 7 895          | -30           | -0,4        |
| <b>Dépenses totales</b>                                              | <b>208 711</b> | <b>215 801</b> | <b>-7 090</b> | <b>-3,3</b> |

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Par rapport au même trimestre en 2025-2026, les diminutions des dépenses sont principalement attribuables aux paiements d'indemnisation. Les indemnités versées à la fin du T1 ont diminué de 7,6 millions de dollars (-42 %), principalement en raison de la réduction des paiements pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Étant donné que les paiements d'indemnisation sont de nature législative, l'Agence a le pouvoir d'engager des dépenses au besoin. Ces autorisations seront rajustées à la fin de l'exercice pour correspondre à l'équivalent de toutes les dépenses liées aux paiements d'indemnisation.

Les fluctuations des dépenses sont les plus notables dans les articles courants suivants (voir l'annexe B pour la liste complète des dépenses budgétaires par article courant):

- Paiements de transfert : une diminution de 7,6 millions de dollars (-42,0 %) est principalement attribuable à la diminution des paiements pour l'IAHP.

### 3. Risques et incertitudes

L'Agence évolue dans un environnement dynamique et complexe touché par des risques interreliés dans l'environnement commercial mondial, les changements climatiques et de multiples urgences simultanées. L'Agence a établi une réserve d'urgence spécialisée pour gérer les coûts d'intervention supplémentaires associés aux urgences. Cette question est

examinée chaque année dans le cadre du processus de planification de l'Agence et fait l'objet d'une surveillance continue.

Le commerce mondial, les changements climatiques et les facteurs connexes (notamment la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et le réchauffement des températures mondiales) ont augmenté la fréquence et l'ampleur des maladies animales graves et des phytoravageurs dans le monde entier, ce qui fait que l'ACIA est de plus en plus susceptible de faire face à des éclosions de maladies plus fréquentes et plus étendues. Les principales menaces comprennent les phytoravageurs comme le fulgore tacheté et l'agrile du frêne, et les maladies animales comme la peste porcine africaine et la fièvre aphteuse. Les maladies animales qui présentent des risques pour la santé humaine comprennent la rage du chien et les maladies à prions comme l'encéphalopathie spongiforme bovine. L'ACIA continue également de gérer une éclosion pluriannuelle d'influenza aviaire hautement pathogène qui touche la volaille, la faune et les humains, avec des risques de transmission interspécifique et des répercussions plus larges sur l'économie et la santé publique. Individuellement ou simultanément, ces événements pourraient mettre à rude épreuve la capacité de l'ACIA à fournir des services essentiels. En réponse à ces risques, l'ACIA a fait progresser ses efforts d'adaptation aux changements climatiques en mettant en œuvre des mesures ciblées pour renforcer la résilience du système, tout en soutenant la transition du Canada vers un système agroalimentaire durable et sûr.

En tant qu'autorité responsable de la protection du système alimentaire canadien et des ressources végétales et animales qui soutiennent l'économie canadienne, l'Agence doit agir rapidement et au-delà des activités commerciales normales lorsque de telles situations se présentent pour protéger les Canadiens et maintenir l'accès aux marchés d'exportation. Les changements dans l'environnement commercial mondial peuvent présenter des risques pour l'économie canadienne et sa capacité à élargir l'accès aux marchés et à soutenir le commerce, en raison de facteurs tels que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la prévalence accrue des maladies animales et végétales et des phytoravageurs. Les réponses à ces situations pourraient nécessiter des mesures pour prévenir les perturbations du marché et préserver la continuité des échanges commerciaux et la

capacité de l'ACIA à maintenir ses activités essentielles. Pour faire face à l'évolution de la dynamique du commerce mondial, l'ACIA a renforcé son engagement international en collaborant avec les autorités internationales et a soutenu l'accès aux marchés, aidant ainsi le secteur agroalimentaire canadien à demeurer résilient et concurrentiel.

## **4. Changements importants touchant les opérations, le personnel et les programmes**

### **4.1 Opérations et programmes**

En vigueur à compter du 1er avril 2026, l'Agence est passée à un modèle de secteur d'activité axé sur la salubrité des aliments et la science, la santé animale et la protection des végétaux, avec le soutien d'une Direction générale des politiques, du commerce et de l'habilitation opérationnelle. Cette structure permet de mieux harmoniser la responsabilisation avec les risques gérés par l'Agence et les résultats que les Canadiens attendent de l'Agence.

### **4.2 Personnel**

- Diane Allan a été nommée vice-présidente, Direction générale de la santé animale et de la gestion des urgences, à compter du 1er avril 2026.
- Debbie Beresford-Green a été nommée vice-présidente, Direction générale de la salubrité des aliments et des sciences, à compter du 1er avril 2026.
- M. David Nanang, Ph. D., a été nommé vice-président, Direction générale de la protection des végétaux et scientifique en chef, à compter du 1er avril 2026.

Approuvé par :

Dr. Harpreet S. Kochhar  
Président, ACIA

Stanley Xu, CPA, CGA  
Vice-président,  
Direction générale de la gestion  
intégrée et Dirigeant principal des  
finances, ACIA

Ottawa (Ontario)  
Date:

Ottawa (Ontario)  
Date:

Annexe A  
État des autorisations (non vérifié)  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2026  
(en milliers de dollars)

| Autorisations budgétaires                                            | Exercice financier 2026 à 2027                                                         |                                                                 |                                                  | Exercice financier 2025 à 2026                                                         |                                                                 |                                                  |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
|                                                                      | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 <sup>(1)</sup> | Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2026 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 <sup>(1)</sup> | Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2025 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions | 718 893                                                                                | 164 550                                                         | 164 550                                          | 735 988                                                                                | 163 989                                                         | 163 989                                          |
| Crédit 5 - Dépenses en capital                                       | 22 913                                                                                 | 1 675                                                           | 1 675                                            | 19 777                                                                                 | 1 875                                                           | 1 875                                            |
| <b>Autorisations législatives budgétaires</b>                        |                                                                                        |                                                                 |                                                  |                                                                                        |                                                                 |                                                  |
| Régimes d'avantages sociaux des employés                             | 104 757                                                                                | 24 091                                                          | 24 091                                           | 95 579                                                                                 | 23 895                                                          | 23 895                                           |
| Paievements d'indemnisation                                          | 12 500                                                                                 | 10 530                                                          | 10 530                                           | 12 500                                                                                 | 18 147                                                          | 18 147                                           |
| Dépense des recettes                                                 | 53 000                                                                                 | 7 859                                                           | 7 859                                            | 53 000                                                                                 | 7 892                                                           | 7 892                                            |
| Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs | 0                                                                                      | 6                                                               | 6                                                | 0                                                                                      | 3                                                               | 3                                                |
| Droits des agences de recouvrement                                   | 0                                                                                      | 0                                                               | 0                                                | 0                                                                                      | 0                                                               | 0                                                |
| Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État   | 0                                                                                      | 0                                                               | 0                                                | 0                                                                                      | 0                                                               | 0                                                |
| <b>Autorisations budgétaires totales</b>                             | <b>912 063</b>                                                                         | <b>208 711</b>                                                  | <b>208 711</b>                                   | <b>916 844</b>                                                                         | <b>215 801</b>                                                  | <b>215 801</b>                                   |

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

(1) Comprend seulement les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

## Annexe B

### Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2026

(en milliers de dollars)

| Objet standard                                      | Exercice financier 2026 à 2027                                              |                                                                 |                                                  | Exercice financier 2025 à 2026                                              |                                                                 |                                                  |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
|                                                     | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 (1) | Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2026 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (1) | Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2025 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| <b>Dépenses :</b>                                   |                                                                             |                                                                 |                                                  |                                                                             |                                                                 |                                                  |
| Personnel                                           | 723 429                                                                     | 181 225                                                         | 181 225                                          | 720 280                                                                     | 181 151                                                         | 181 151                                          |
| Transport et communications                         | 9 357                                                                       | 1 771                                                           | 1 771                                            | 10 660                                                                      | 1 225                                                           | 1 225                                            |
| Information                                         | 10 998                                                                      | 185                                                             | 185                                              | 11 993                                                                      | 114                                                             | 114                                              |
| Services professionnels et spéciaux                 | 82 993                                                                      | 6 523                                                           | 6 523                                            | 87 303                                                                      | 7 320                                                           | 7 320                                            |
| Location                                            | 15 016                                                                      | 1 713                                                           | 1 713                                            | 14 958                                                                      | 2 168                                                           | 2 168                                            |
| Réparations et entretien                            | 11 880                                                                      | 1 601                                                           | 1 601                                            | 11 860                                                                      | 1 213                                                           | 1 213                                            |
| Services publics, matériel et fournitures           | 31 335                                                                      | 2 707                                                           | 2 707                                            | 32 135                                                                      | 2 458                                                           | 2 458                                            |
| Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages | 0                                                                           | 0                                                               | 0                                                | 0                                                                           | 0                                                               | 0                                                |
| Acquisition de machines et d'équipement             | 11 338                                                                      | 2 371                                                           | 2 371                                            | 11 938                                                                      | 1 773                                                           | 1 773                                            |
| Paiements de transfert                              | 13 100                                                                      | 10 530                                                          | 10 530                                           | 13 100                                                                      | 18 147                                                          | 18 147                                           |
| Frais de la dette publique                          | 0                                                                           | 0                                                               | 0                                                | 0                                                                           | 0                                                               | 0                                                |
| Autres subventions et paiements                     | 2 617                                                                       | 85                                                              | 85                                               | 2 617                                                                       | 232                                                             | 232                                              |
| <b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>          | <b>912 063</b>                                                              | <b>208 711</b>                                                  | <b>208 711</b>                                   | <b>916 844</b>                                                              | <b>215 801</b>                                                  | <b>215 801</b>                                   |

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

(1) Comprend seulement les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre.